

# CONSEIL MUNICIPAL DU 05 février 2024

## PROCES VERBAL

**Début de séance :** 18h30

**Présents :** Heran Sébastien, Goutte Maxime, Roques Fanny, Coccalemen Eric, Monteillet Hugues, Moulieres Jérémy, Cristol Céline, River pascal, Odicino Sabrina

**Absents :** Petraud maxime, Giordano Sandrine a donné procuration à Eric Coccalemen

**Secrétaire de séance :** Cristol Céline

**Quorum :** La majorité des membres en exercice étant présente, l'assemblée peut délibérer.

### Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 14 décembre 2023
- Présentation par Mr BARBAUD de Sud Energia des projets de parcs de panneaux photovoltaïque sur le plateau de la gare et à l'ancienne décharge.
- Demande de l'UDSMA d'une participation de la commune en fonction du nombre d'heures réalisées sur la commune.
- Convention de servitude entre Enedis et la Commune sur la parcelle AL 462 suite à un projet de raccordement photovoltaïque.
- DETR 2024 mur de clôture de l'extension du cimetière
- DETR 2024 adressage
- Programme National Pont travaux demande de subvention pour le pont du Chemin de Guillaume.
- Délibération modification des tarifs et de la durée des concessions du cimetière.
- Délibération vis-à-vis de la Loi d'Accélération des ENR Identification des zones d'accélération de la production des énergies renouvelables
- Délibération renouvellement prêt court terme Mazéran
- Questions diverses

**1) Valider le dernier compte rendu du conseil du 14 décembre 2023 :        10 voix pour.**

**2) Présentation par Sud Energia des projets de parcs de panneaux photovoltaïque sur le plateau de la gare et à l'ancienne décharge.**

Il nous a été présenté deux projets, 1 de 8000m2 sur une partie du plateau de la gare et l'autre de 1méga sur l'ancienne décharge après un aménagement du lieu. Après le conseil municipal va réfléchir aux deux projets.

**3) Demande de l'UDSMA d'une participation de la commune en fonction du nombre d'heures réalisées sur la commune.**

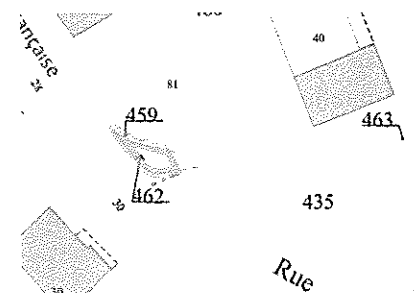
J'ai rencontré la mutualité française UDSMA de Saint-Affrique qui demande à la commune une participation financière comme avant quand c'était l'aide au maintien à domicile à Roquefort.

Il y a 26 personnes sur la commune qui bénéficient de l'UDSMA soit 3 200H, le tarif est de 1.50€ ce qui ferait pour la commune de Tournemire 4 800€.

..... voix pour, .....10 voix contre, .....abstention

**4) Convention de servitude entre Enedis et la Commune sur la parcelle AL 462 suite à un projet de raccordement photovoltaïque**

Nous avons reçu d'ENEDIS 1 convention avec plan d'un raccordement d'un projet photovoltaïque sur la parcelle AL 462 qui se situe à l'angle de la parcelle appartenant à la SCI de la Grange. La parcelle AL 462 de 19m2



appartenant à la commune de Tournemire se voit déposer par ENEDIS une armoire et un coffret et demande une convention de servitude.

Qui sera acté devant le notaire à la charge d'ENEDIS.

...9..... voix pour, .....1....voix contre, .....abstention

#### - **DETR 2024 mur de clôture de l'extension du cimetière**

M. le Maire propose de RE-solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2024, afin de financer la réalisation d'un mur de clôture sur l'extension du cimetière car celle de 2023 n'a pas été retenue.

Il est proposé au conseil d'approuver le plan de financement suivant :

**Montant du programme HT : 48 673€ devis de l'entreprise GUIPAL**

**DETR 2024 (40%) : 19 469.20€**

**Autofinancement : 29 203.80€**

.....10.....voix pour, ..... contre, ..... abstention :

DECIDE

- D'approuver le projet et son plan de financement
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention afférente et à signer tous les documents nécessaires à la bonne réalisation de ce projet.

#### **6) DETR 2024 adressage**

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2024, afin de financer la réalisation de l'adressage de la commune. Après les devis du SMICA de 2000€ et de Rodez signalisation des plaques de noms de rues et numéros de rues de 2217.80€ HT il est proposé d'approuver l'opération et le plan de financement suivant :

Montant HT : 4 217.80€

DETR 2024 de 50% : 2108.90€

Autofinancement 2108.90€

...10..... voix pour, .....voix contre, .....abstention

DECIDE

- D'approuver le projet et son plan de financement
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention afférente et à signer tous les documents nécessaires à la bonne réalisation de ce projet.

#### **7) Programme National Pont travaux demande de subvention pour le pont du Chemin de Guillaume**

Cerema établissement public national a lancé un dispositif d'aide « Ponts Travaux ». Ce dispositif permet la réparation et/ou reconstruction des ouvrages communaux endommagés.

Les ponts et murs de soutènement ont fait l'objet d'une inspection en 2022 par le bureau d'étude Socotec mandaté par Cerema. Il s'est avéré que le pont du Chemin de Guillaume avait un défaut majeur sur sa structure (décollement du bandeau et affouillement et lacune en naissance de voute). Première mesure à envisager limitation à 3.5T ce qui a été fait avec prise d'un arrêté et pose de panneaux. Puis deuxième mesure est la réalisation d'une étude détaillée afin d'évaluer les réparations à réaliser.

Nous avons pris contact avec Cerema pour plus d'informations à ce sujet et le pont est éligible à l'aide car classé à un niveau 4 du carnet de santé mais il faut que les travaux dépasse 40 000€HT.

Il nous conseille de nous rapprocher d'Aveyron Ingénierie qui va nous proposer une étude approfondie des travaux à envisager.

#### **8) Délibération modification des tarifs et de la durée des concessions du cimetière**

Suite aux reprises de concessions en l'état d'abandon au cimetière qui a coûté 3840€ ainsi que la création d'un ossuaire pour 2 460€, je propose d'augmenter le tarif des concessions et de revoir la durée.

Actuellement les concessions sont à 200€ une simple de 2.5 m2 et de 300€ une double de 5 m2 toutes perpétuelles.

Je propose que les concessions simples passent à 300€ et une double à 500€ avec une durée de 30 ans à compter de ce jour.

...10..... voix pour, .....voix contre, .....abstention

## 9) Délibération vis-à-vis de la Loi d'Accélération des ENR Identification des zones d'accélération de la production des énergies renouvelables

Identification des zones d'accélération de la production des énergies renouvelables :

Vu L'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables, confère aux communes la définition de zones d'accélération pour l'implantation terrestre de production d'énergies renouvelables (ZAEnR). Les secteurs potentiels de développement doivent s'inscrire dans une démarche de planification territoriale de l'énergie, de solidarité entre les territoires et de sécurisation de l'approvisionnement.

Vu le projet de charte du PNR des Grands Causses approuvé le 23 juin 2023 qui prévoit d'augmenter la production d'énergie renouvelable par 240% d'ici 2040 avec notamment :

la fiche mesure 15 : « Pour des énergies renouvelables intégrées au territoire » qui promeut le développement des ENR sur le territoire

le document de référence pour l'éolien avec 21 zones potentielles ciblées pour l'étude à l'installation et au repowering de parc éolien

Vu le SCOT du sud Aveyron approuvé le 7 juillet 2017 par le syndicat mixte du PNR des Grands Causses qui comprend un schéma des ENR

Vu le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) approuvé le 16 décembre 2019 par le syndicat mixte du PNR des Grands Causses pour le territoire qui prévoit de multiplier par 2.6 les ENR d'ici 2050

Vu le PLUi en vigueur/en projet sur le territoire qui définit des zones potentielles d'installation de projets ENR (parc éolien, parc PV au sol sur secteur dégradé, projet éventuel de méthanisation...)

Estimant que la concertation de la population sur le sujet a été réalisée à maintes reprises sur le territoire au travers de l'élaboration de plusieurs documents de planification (SCOT sud Aveyron, PCAET PLUi, projet de charte du PNRGC), et que cette délibération fera l'objet d'un affichage en mairie.

Le conseil municipal, propose les zones d'accélération des ENR qui sont fléchées par les documents sus visés et notamment :

- Les zones pré-ciblées pour l'éolien par le PLUi en adéquation avec le PCAET et le projet de charte du PNRGC
- Les parcs photovoltaïques au sol sur toutes les zones artificialisées et dégradées du territoire (anciennes carrières, anciennes décharges, ancien délaissés routiers...) qui représentent à l'échelle du PNR des Grands Causses 170 ha dont 44 ha sont équipés ou avec un PC accordé
- L'équipement de certains seuils existants pour la production d'hydroélectricité
- Les toitures de bâtiments publics et de bâtiments privés de plus de 500 m<sup>2</sup> qui représentent un potentiel de plus de 5 000 toitures sur le territoire du PNR

Le conseil municipal, autorise le Maire à notifier ces propositions au référent préfectoral et ampliation à l'EPCI [EPCI] et au SM du PNR des Grands Causses en charge de l'établissement du Schéma de Cohérence Territoriale du sud Aveyron

**...10..... voix pour, .....voix contre, .....abstention de proposer le plateau de la gare et l'ancienne décharge comme zones d'accélération des ENR.**

## 10) Délibération renouvellement prêt court terme Mazéran

Un prêt à court terme a été réalisé en 2022 de 200 000€ pour les travaux de rénovation des appartements de Mazéran en attente du versement des subventions.

Les travaux ayant pris beaucoup de retard, les subventions aussi, la commune a remboursé 100 000€ il reste donc 100 000€ à rembourser avant le 29/02/2024.

Nous avons demandé au CA de prolonger le prêt car il reste environ 55 000€ à percevoir de subventions et 45000€ de FCTVA. Nous attendons leurs propositions et vous en ferai part.

**...10..... voix pour, .....voix contre, .....abstention**

### QUESTION DIVERSES :

- Concernant les travaux sur la croix à la sortie de Tournemire (Olano), les travaux débiteront d'ici 15 jours.
- Il a été demandé de faire une signalétique de place d'handicapé sur la place de l'église, elle sera faite au printemps
- Installation d'un panneau « Stationnement interdit sauf ambulance » devant le Kiné
- Concernant les malfaçons du chantier de la maison Mazeran (architecte, travaux non finis.....), une conseillère prend en charge le dossier.

FIN SEANCE

A.....21.....HEURES

